



Systèmes d'alarme et de télécommunication

Editorial

Organiser un nouvel exercice n'est utile que si les enseignements tirés du précédent ont entre-temps été intégrés à la pratique. Chaque exercice implique donc déjà le suivant. En 2017, la Commission de télématique s'est penchée en détail sur l'évaluation des systèmes d'alarme et de télématique de la protection de la population, laquelle tient également compte des enseignements tirés de l'ERNS 14 dont la prochaine édition, prévue en 2019, se profile déjà à l'horizon. En qualité de directeur d'exercice et d'ancien colonel des troupes de transmission à la tête du QG de la rég 2, j'accorde une priorité absolue à la faisabilité des systèmes de communication.



Le 1^{er} décembre dernier, le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'élaborer un message à l'attention du Parlement en vue d'obtenir un crédit d'engagement pour un réseau national de données sécurisé (RDS+). Pour ce qui est du réseau de suivi de la situation et de la communication sans fil à large bande, le Conseil fédéral a mandaté le DDPS pour procéder à d'autres études portant sur la conception et les aspects techniques. Aussi les projets prioritaires RDS+ et Réseau national de suivi de la situation seront-ils probablement en phase de conception, voire déjà de réalisation en 2019. Pour quelques cantons, la communication sans fil à large bande (CSFLB) revêt une importance tout aussi grande. Dans ce domaine également, la ComTm AOSS a usé de son influence pour faire part à l'Office fédéral de la communication (OFCOM) des exigences des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) et des dispositions légales requises en la matière. À ce propos, des spectres de fréquences réservés aux AOSS et la possibilité d'utiliser les réseaux des opérateurs de radiocommunication mobile privés représentent des conditions importantes. Sur ce plan, il nous incombe de trouver ensemble des solutions viables. Cette tâche ne s'annonce pas facile, d'autant plus que la loi sur les télécommunications (LTC) réglait jusqu'ici uniquement les prestations des fournisseurs de services de télécommunication lors de situations extraordinaires, alors que les AOSS exercent leurs activités essentiellement en situation normale, donc au quotidien – et cela 24 heures sur 24. Reste à espérer que la LTC révisée contiendra des dispositions tenant compte de cet état de fait et favorisera ainsi la communication à large bande au sein des AOSS et entre elles.

Nouvellement constitué par la ComTm AOSS, le groupe de travail «Communication mobile de sécurité» (GT Utilisateurs CMS) permettra de coordonner les travaux en vue de créer un système de communication à large bande pour les besoins des AOSS en Suisse. Je me réjouis de pouvoir compter sur votre soutien pour atteindre ce but!

Hans-Jürg Käser, conseiller d'État

Président de la Commission fédérale de télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité

Ordonnance sur l'alarme et le réseau radio de sécurité (OAIRRS)

Le 15 février 2017, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance du 18 août 2010 sur l'alerte et l'alarme 2010. Celle-ci règle les compétences et la procédure relatives à l'alerte, à l'alarme ainsi qu'à l'édition et à la diffusion de consignes de comportement à la population et constitue désormais également la base juridique de l'exploitation, de l'entretien et du maintien de la valeur du réseau radio de sécurité (Polycom) pour les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité, utilisé par la Confédération, les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques.

Projet de maintien de la valeur de Polycom 2030 (WEP 2030)

Le Conseil fédéral approuve le lancement de la deuxième étape

Au cours du premier trimestre 2018, le Conseil fédéral devrait donner le feu vert au lancement de la deuxième étape du projet clé Maintien de la valeur de Polycom 2030 (WEP 2030). Si l'exploitation du système radio de sécurité Polycom doit être garantie au moins jusqu'en 2030, des mesures doivent être prises pour en maintenir la valeur. À cette fin, le Conseil fédéral avait demandé, en mai 2016 déjà, un crédit d'ensemble de 159,6 millions de francs que le Parlement fédéral a entre-temps approuvé. Ce montant englobe deux crédits d'engagement de respectivement 94,2 millions de francs affectés par l'OFPP au développement, à l'acquisition et à l'exploitation de la technologie de remplacement et de 65,4 millions de francs en faveur de l'Administration fédérale des douanes (AFD), qui les utilisera pour le remplacement des stations de base du Corps des gardes-frontière (Cgfr). L'arrêté fédéral a permis en 2016 de dégager 72,4 millions de francs pour la première étape. À l'heure actuelle, la première phase du projet clé TIC WEP 2030 est sur le point d'être achevée avec succès. Les conditions étant remplies, le Conseil fédéral a d'ores et déjà autorisé le lancement de la seconde phase, laquelle nécessite un crédit total de 87,2 millions de francs dont 36 serviront à couvrir les dépenses pour la gestion du projet et l'exploitation en parallèle de l'ancienne et de la nouvelle technologie et 51,2 millions à remplacer les stations de base du Cgfr.

Travaux approfondis avec les partenaires

Atos a livré deux autres objets dans les délais. La vérification du concept («proof of concept») de la passerelle média et l'interface graphique utilisateur (Tactilon GUI) ont été examinées puis validées à la mi-2017. Dans le cadre d'un tour de Suisse organisé cette année, les responsables cantonaux de Polycom ont été informés sur les points essentiels du projet WEP 2030. Les discussions y ont porté notamment sur le scénario de migration et la planification générale de même que sur les responsabilités du projet. À cette occasion, les dates de la migration ont été définies et confirmées pour chaque canton. L'industrie, à savoir Atos et Airbus, a actuellement de la peine à tenir les délais fixés par contrat pour plusieurs objets. À la mi-novembre dernier, une délégation de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) s'est donc rendue au siège d'Airbus en France afin d'obtenir la transparence nécessaire sur ces retards et d'en connaître les raisons. Le lancement de la migration pour les nouvelles stations de base, prévu en 2019, risque en effet de devoir être ajourné. Quant à la date de clôture de la migration – fin 2025 –, elle n'est pas menacée. La direction du projet de l'OFPP est convaincue que les développements requis pour Polycom IP et les fonctions exigées pourront être réalisés par les partenaires de l'industrie tant sur le plan technique qu'organisationnel.

État des lieux concernant les systèmes d'alarme et de télécommunication

Durant la première moitié de l'année, les cantons ont eu la possibilité de collaborer à l'établissement d'un document concernant les compétences et le financement en matière de RDS et de son système d'accès aux données Polydata, y compris le remplacement de Vulpus. Ce document a servi de base à l'actualisation de l'état des lieux concernant les systèmes d'alarme et de télécommunication pour la protection de la population et, en partie, à la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Le chef du DDPS et les présidents de la CCDJP et de la CG MPS ont discuté et approuvé le document de base le 3 juillet 2017. Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance d'un état des lieux concernant les systèmes d'alarme et de télématique de la protection de la population et défini la marche à suivre pour le développement des systèmes requis. À cette fin, il a chargé le DDPS de préparer un message portant sur un crédit d'ensemble pour un réseau national de données sécurisé (RDS+).

Développement d'Alertswiss

Le projet de développement d'Alertswiss se trouve en phase de réalisation. Il porte sur le système Polyalert ainsi que sur l'appli et le site d'Alertswiss, qui sont soumis à une mise à jour. Ainsi, les centrales d'engagement de la police et les organes de conduite cantonaux seront dorénavant en mesure d'alerter, d'avertir et d'informer la population par divers canaux à l'aide d'un système unique. Celle-ci recevra simultanément les consignes de comportement et les informations. Les versions bêta de ces logiciels optimisés ont été présentées à l'occasion de la conférence de la protection de la population 2017. Actuellement, un essai pilote se déroule dans dix cantons et au sein de la Centrale nationale d'alarme, avec la participation de représentants d'organisations pour handicapés. Jusqu'à présent, les retours des participants sont positifs à très positifs et intégrés au fur et à mesure aux travaux de projet. Les programmes seront introduits en 2018 à l'échelle nationale, si bien que les nouvelles fonctionnalités pourront probablement être utilisées par la population dès le troisième trimestre de cette année.

Communication sans fil à large bande (CSFLB)

Lors de sa 50^e séance tenue le 21 septembre 2017, la ComTm AOSS a définitivement fixé et approuvé à l'attention de l'OFCOM les exigences auxquelles devraient répondre les opérateurs de téléphonie mobile pour garantir la communication à large bande entre les AOSS. Les quatre exigences suivantes ont été définies:

- *couverture de zones*: transmission de données fiable disponible dans toutes les régions de la Suisse et à l'intérieur des bâtiments abritant des postes des AOSS et de leurs partenaires; la zone couverte doit correspondre à celle de Polycom;
- *garantie de la disponibilité de la CSFLB en cas de surcharge des réseaux commerciaux*: stabilité de la communication assurée par un système à la disposition des AOSS fonctionnant de manière fiable également lorsque les réseaux commerciaux sont subitement très surchargés;
- *renforcement approprié des infrastructures de réseau*: sécurisation d'éléments des infrastructures de réseau en vue d'en garantir le fonctionnement en toute situation;
- *fonctionnalités supplémentaires pour la gestion en cas d'événement par les AOSS*: les fonctionnalités requises en plus pour la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence ont déjà été normalisées à l'échelle mondiale; elles doivent être à temps

mises à la disposition des AOSS et de leurs partenaires (Public Protection and Disaster Relief, PPDR).

Pour permettre aux opérateurs de téléphonie mobile d'adapter leurs réseaux à ces exigences, une base légale est nécessaire. Dans ce contexte, la possibilité d'ajouter dans la loi sur les télécommunications (LTC) un article applicable en situation normale et particulière, qui viendrait ainsi compléter l'article 47 réglant les prestations lors de situations extraordinaires, est à l'étude. La décision en la matière sera prise à l'échelon politique. La LTC fera l'objet d'un débat au Conseil national au printemps 2018.

Réseau national de suivi de la situation (RNSS)

À la fin mars 2017, la secrétaire générale du DDPS, d'entente avec la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) et la direction de l'OFPP, a ordonné des études dans le cadre du projet RNSS. Il s'agit de créer ou d'approfondir les bases conceptuelles nécessaires à une décision de mise en œuvre. À cet effet, des ateliers ont eu lieu avec des délégués cantonaux, des représentants de l'État-major fédéral ABCN et des exploitants d'infrastructures critiques. Une matrice a été élaborée pour déterminer la précision requise des informations qui doivent être disponibles pour les différents scénarios. La solution technique a été évaluée par l'industrie sous forme d'une demande de renseignements («Request for Information» RFI) sous l'angle de la faisabilité, des risques, des variantes et des coûts. Dix entreprises ont répondu à cette RFI, jugeant toutes la solution proposée très utile et facilement réalisable sur les plans technique, pratique et organisationnel. Le mandat de projet sera élaboré sur cette base.

Impressum

Éditeur

Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité (ComTm AOSS)

Président: Hans-Jürg Käser, conseiller d'État
Vice-président: Peter Wüthrich, OFPP

Rédaction

Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
Bureau de coordination de la télématique

Responsable: Daniel Häfliger, OFPP
Chef de la communication: Kurt Mürger, OFPP

Contact

Monbijoustrasse 51A, CH-3003 Berne
Tél. +41 58 462 50 11
info@babs.admin.ch
www.bevoelkerungsschutz.ch

Feldfunktion geändert